



Mardi 10 mars 2026

Atelier #1

« Avec ProSanté Connect, sécurisez vos accès DUI dans votre ESMS conformément au Référentiel d'identification électronique »



Patio Secret

À confirmer



Horaire : 11h30 – 12h30

Sommaire

1 Présentation - Attendus généraux pour le secteur du médico-social sur l'identification électronique (IE)

2 Atelier – Segmentation du secteur pour optimiser l'accompagnement

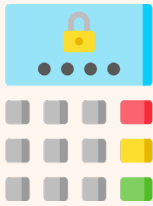
3 Conclusion – Eléments-clés à retenir pour dès maintenant se lancer sur un projet de sécurisation de l'IE

Attendus généraux pour le secteur du médico-social sur l'identification électronique

Présentation
15 minutes

Qu'est-ce qu'un moyen d'identification en double facteurs (MIE 2FA) ?

Un MIE 2FA doit répondre à au moins deux de ces facteurs :



Quelque chose
qu'on connaît

*Ex : mot de passe
ou code PIN*



Quelque chose
qu'on possède

*Ex : carte ou
téléphone*



Quelque chose
qu'on est

*Ex : empreinte
digitale*



Accès garanti en
double facteurs

Référentiel d'Identification Electronique

Définition



Le RIE, qu'est ce que c'est ?

- Le **Référentiel relatif à l'Identification Electronique (RIE)** des acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social est un pilier de la **Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'information de Santé (PGSSI-S)**
- Il a été rendu **opposable** par arrêté ministériel **le 28 mars 2022**
- Il vise à **renforcer la sécurité** autour de **l'identification électronique**, c'est-à-dire le processus utilisé par une personne pour **s'identifier et s'authentifier**



L'identification électronique des professionnels

- Elle repose d'une part sur la mise en œuvre d'un **répertoire local de qualité** où sont stockées les identités des professionnels. Elle constitue une brique essentielle pour la gestion des moyens d'identification électronique puis pour le contrôle d'accès. Cet annuaire doit être complet, à jour, exact et **lié au répertoire sectoriel de référence (RPPS)**
- Elle se base d'autre part sur l'utilisation par un professionnel d'un **Moyen d'Identification Electronique (MIE)** pour s'authentifier sur les services numériques en santé (apporter la preuve que la personne identifiée est bien celle qui se connecte)



Quels MIE 2FA sont conformes au RIE ?



Tout MIE compatible avec Pro Santé Connect

- MIE fournis par l'ANS se basant sur un identifiant national (CPS et e-CPS)
- Autre MIE compatibles avec Pro Santé Connect (ex. clés FIDO prochainement)
- Autre MIE proposé par les fournisseurs d'identité de la fédération Pro Santé Connect, habilités par l'ANS (FI Tiers)



Autre MIE non compatible avec Pro Santé Connect

Tout MIE double facteur reposant sur un schéma d'identification électronique ayant fait l'objet d'une attestation de conformité au RIE par le fournisseur d'identité (guide pour réaliser cette attestation fournie avec le RIE)

Référentiel d'Identification Electronique

Modification des dates butoirs



Est-ce que le professionnel s'authentifie sur un service numérique sensible avec ProSanté Connect ?

Oui

La conformité est implicite, avec comme MIE utilisable :

- e-CPS et CPS (CPE/CPA ne sont plus autorisées)
- MIE compatibles ProSanté Connect activables par e-CPS (ex : Clés FIDO...)
- MIE mis en œuvre par des fournisseurs d'identité habilités de ProSanté Connect

Non

Le MIE n'est pas PSC compatible

Une attestation de conformité au référentiel du schéma d'identification électronique associé **est nécessaire** (cela inclut les preuves que le MIE est conforme techniquement aux exigences du RIE) :

- 31/12/2026 : avec des réserves sur certaines exigences (l'utilisation du MIE utilisé doit avoir un niveau de sécurité au moins égal à celui du MIE de transition)
- 31/12/2028 : sans aucune réserve

Le MIE utilisé est PSC compatible

Une attestation de conformité au référentiel du schéma d'identification électronique associé **est nécessaire** mais les preuves que le MIE est conforme techniquement sont déjà couvertes (mêmes jalons que précédemment)

Cas particulier des cartes CPS

Si la carte CPS est utilisée pour accéder en direct (session mTLS) sur des services numériques, la carte couvre les exigences et **ce processus n'est pas à documenter**

Si la structure enrôle en revanche la CPS dans un SI local (création de comptes locaux liés à la carte), **le processus doit être documenté dans l'attestation de conformité**

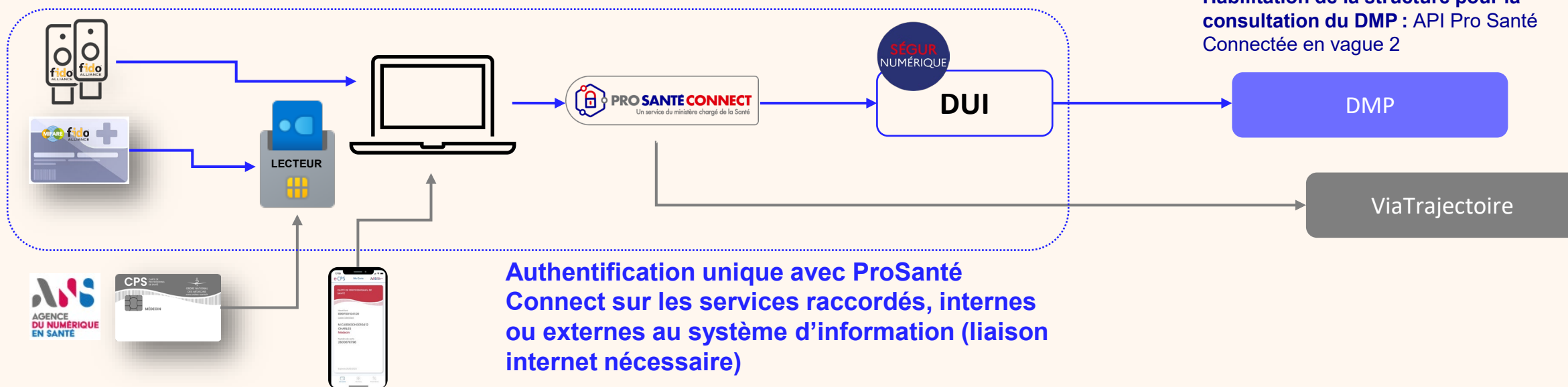
La nouvelle version du référentiel d'identification électronique va être publiée d'ici cet été.
La version mise en consultation publique est disponible [ici](#).

Cible minimum à atteindre pour une structure médico-sociale

Gestion des identités et des accès (IAM): enregistrement et synchronisation RPPS, gestion des entrées/sorties

DUI Ségur : exigences SSI, appel contextuel vers le webPS DMP

Habilitation de la structure pour la consultation du DMP : API Pro Santé Connectée en vague 2



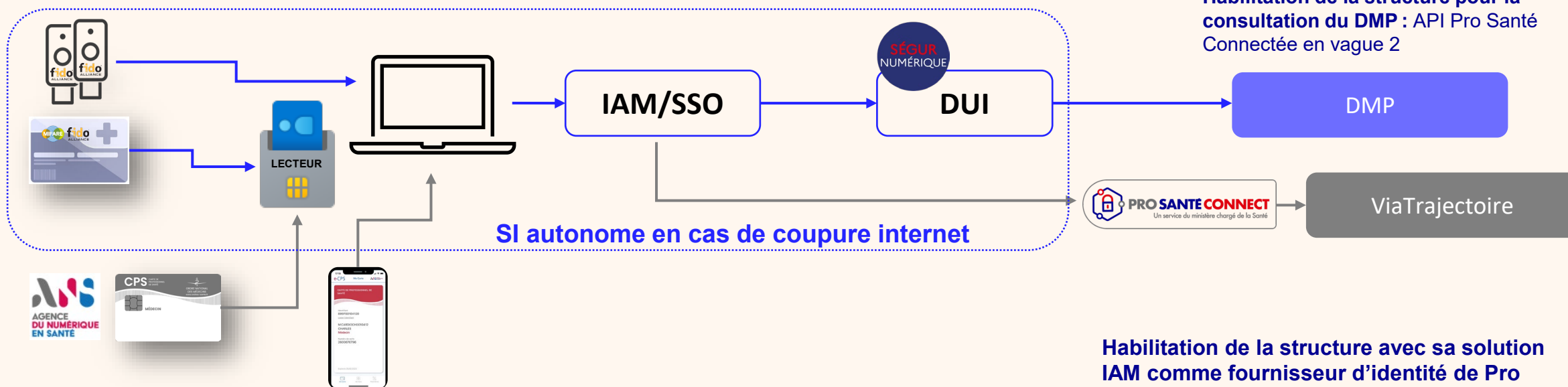
Dispositif d'identification électronique compatible avec Pro Santé Connect (carte CPx ou dispositif propre à la structure : liste de critères à publier par l'ANS), personnalisation et multi-usage possible

Cible maximale à atteindre pour une structure médico-sociale

Gestion des identités et des accès (IAM): enregistrement et synchronisation RPPS, gestion des entrées/sorties (SI-RH), enrôlement des dispositifs d'identification, habilitations, authentification unique au sein du système d'information (SSO)

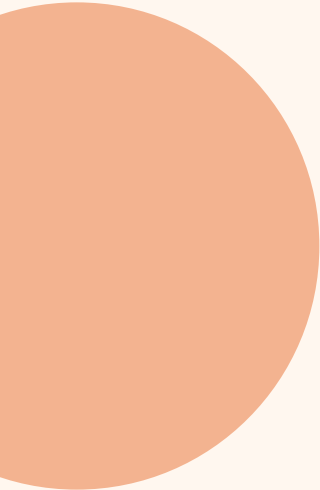
DUI Ségur : exigences SSI, appel contextuel vers le webPS DMP

Habilitation de la structure pour la consultation du DMP : API Pro Santé Connectée en vague 2



Dispositif d'identification électronique compatible avec Pro Santé Connect (carte CPx ou dispositif propre à la structure : liste de critères à publier par l'ANS), personnalisation et multi-usage possible

Habilitation de la structure avec sa solution IAM comme fournisseur d'identité de Pro Santé Connect : accès sans réauthentification aux services numériques externes



Segmentation du secteur pour optimiser l'accompagnement

Atelier
30 minutes

Première proposition de segmentation du secteur médico-social

Les grands groupes qui veulent atteindre la cible maximale

- Ex : C'est le cas de **grands groupes PA, PH ou DOM** qui peuvent être mixtes avec le secteur sanitaire
- Les DSI sont **centralisées** et ont **quelques moyens**
- Ils ont **tous les types de professionnels** (AE = ordres ou ARS ou employeurs + problématiques de turnover, contrats courts, intérimaires...)
- **L'accès au DUI est très répandu** avec des comptes pour des professionnels externes
- Les professionnels ont des **comptes nominatifs**
- **L'usage du téléphone est peu envisageable** et ces ESMS souhaitent bénéficier d'une **brique SSO pour faciliter l'expérience utilisateurs***

Les structures plus petites optant pour un MIE physique

- Ex : C'est le cas de structures **PA et PH hors grands groupes**
- Les **DSI ne sont pas nécessairement centralisées** et ont **relativement peu de moyens**
- Ils ont **tous les types de professionnels** (AE = ordres ou ARS ou employeurs + problématiques de turnover, contrats courts, intérimaires...)
- **L'accès au DUI est très répandu** avec des comptes pour des professionnels externes
- Les professionnels ont des **comptes nominatifs et génériques**
- **L'usage du téléphone est peu envisageable** et ces ESMS souhaite un **MIE physique à ce stade**

Les structures plus petites optant pour un MIE digitalisé

- Ex : C'est le cas des structures **DOM (hors grands groupe), PDS et PDE**
- Les **DSI ne sont pas nécessairement centralisées** et on en **général peu de moyens**
- Ils ont **tous les types de professionnels** (AE = ordres ou ARS ou employeurs + problématiques de turnover, contrats courts, intérimaires...)
- **L'accès au DUI n'est pas systématique** pour tous les professionnels
- Ils ont des **comptes nominatifs** globalement
- **L'usage du téléphone est à privilégier car ils sont très mobiles** mais difficulté à les financer

*A noter que la prochaine version du RIE impose à une structure de déployer un SSO si plus de 5 000 professionnels utilisent une même solution numérique

Comment caractériser ces différents segments ?



Questions à se poser

- Qui sont les groupes de structures qui font partie de chaque groupe (vérification de nos retours) ?
- Quels sont **les critères** qui permettent de caractériser chacun de ces groupes ?
- Si on imagine un financement, **sur quoi doivent porter les financements** ?



Atelier sur ces questions



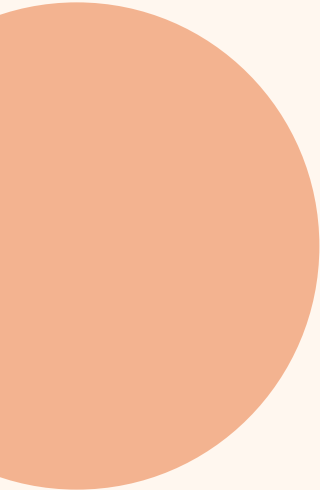
Répartition en deux groupes : un sur les grands groupes et l'autre sur les deux autres segments



Réflexion en sous-groupe sur ces questions pendant 20 minutes



Synthèse partagée en plénière pendant 5 minutes



Éléments-clés à retenir pour dès maintenant se lancer dans un projet de sécurisation de l'IE

Conclusion
5 minutes

Ce que peuvent faire les structures dès maintenant pour se préparer à 2028

- ☐ Comprendre les **exigences du nouveau RIE** mis en concertation et les alternatives d'authentification disponibles
- ☐ Choisir la **méthode d'authentification cible** (Pro Santé Connect, SSO et choix du MIE), notamment en fonction des activités de la structure
- ☐ Elaborer une **stratégie de sécurisation de l'identification des professionnels adéquate**, permettant de déployer intégralement la méthode d'authentification choisie avant fin 2028
- ☐ Rédiger les **procédures** nécessaires pour le déploiement
- ☐ Provisionner les **moyens d'authentification nécessaires** (badges, clés FIDO...)
- ☐ So doter d'un **DUI référencé SEGUR vague 1** a minima ou simplement compatible avec Pro Santé Connect
- ☐ Pour fin 2026 : mesurer la **conformité au RIE** à date à travers une analyse de risque et documenter les **réserves** (guide bientôt mis à disposition)
- ☐ Pour fin 2028 : Mettre en œuvre les **procédures** et **déployer les MIE 2FA** auprès des utilisateurs

Merci pour votre attention !



Atelier 1 : Questionnaire de satisfaction !
(30 secondes)